



Procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

Membres convoqués le : 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} du mois de juin 2026, à 18 heures et 30 min, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier CUTTAZ, maire.

Présents : Mesdames Catherine ARNAUD, Ascension BAUD, Stéphanie FATELO, Isabelle FAVRE-FELIX, Armelle FROMAGET, Sania STEPANOVIC, Aurore VIGNOLLE
Messieurs Patrick BURLAZ, François GARNIER, Laurent PETIT, Thomas PLANCQ, Alexis RODA, David LOISON, Matthias DUFFAUD.

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Secrétaire : Mme Armelle FROMAGET

M. Le Maire ouvre la séance. Le quorum est atteint.

Pas de questions sur le PV du Conseil municipal du 12 mai 2026 qui est approuvé par le conseil.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2026-31

Objet : Élections sénatoriales – Désignations des délégués titulaires et suppléants

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste).

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal.

Les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Il y a donc lieu de procéder à l'élection de trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants.

Vu le décret n° 2026-301 en date du 21 avril 2026, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale datée du

Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants,

Composition du bureau électoral :

Monsieur le maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes.

1. Listes : Une Dynamique Nouvelle pour Quintal



Bulletin de vote - élection des grands électeurs du sénat

Liste « Une Dynamique Nouvelle pour Quintal »

TITULAIRES

1. Xavier CUTTAZ - masculin

81 route du Semnoz QUINTAL - né le 12 janvier 1974 à ANNECY

2. Catherine ARNAUD - féminin

118 route d'Annecy QUINTAL - née le 22 août 1968 à ANNECY-LE-VIEUX

3. Thomas PLANCQ - masculin

155 chemin du Crêt QUINTAL - né le 20 JUIN 1982 à LILLE

SUPPLÉANTS

4. Aurore VIGNOLLE - féminin

26 allée de la Prairie - née le 05 février 1981 à COLOMBES

5. David LOISON - masculin

253 chemin des Vernettes - né le 03 mars 1973 à AUCHEL

6. Armelle FROMAGET - féminin

227 route du Semnoz - née le 09 septembre 1973 à ANNECY

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste « Une Dynamique Nouvelle pour Quintal » : 15 voix

Sont élus « délégués titulaires » :

- M. Xavier CUTTAZ

- Mme Catherine ARNAUD

- Thomas PLANCQ

Sont élus « délégués suppléants » :

- Mme Aurore VIGNOLLE

- M. David LOISON

- Armelle FROMAGET

Après avoir procédé au vote, monsieur le maire proclame les résultats :

Sont élus délégués titulaires : M. Xavier CUTTAZ, Mme Catherine ARNAUD, Thomas PLANCQ
Sont élus délégués suppléants : Mme Aurore VIGNOLLE, M. David LOISON, Armelle FROMAGET
appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2026.

Levée de séance à 19h15.

Fait à Quintal, le 10 juin 2026

Le Maire
Xavier CUTTAZ

La secrétaire
Armelle FROMAGET